

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Collectivité : CCAS de
SOLIGNAC

Délibération n°2026DELCC/503
C.C.A.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance ordinaire du 23 avril 2025

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 087-268719200-20260430-BP2026CCAS-BF

S²LOW

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

Nombres de membres	
En Exercice	11
Présents	9
Votants	10

Présents : Anne-Laure BERNARD, Béatrice CACOYE, Rachelle CASTERA, Maryvonne COMES, Catherine HERPIN, Michell JACQUET, Betty LE BOUCHER, Sonia RAYMOND, Stéphane THEILLET.

Absents et excusés : Alain ROUFFY.

Proximité : Corinne CAYRE à Sonia RAYMOND

Béatrice CACOYE a été élue secrétaire de séance

Date de convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Monsieur le Président présente les orientations du budget primitif 2026 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Ce budget est équilibré en fonctionnement, la section d'investissement étant à néant :

Objet de la délibération
VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2026 DU CCAS

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4500 €	4500 €
Section d'investissement	0€	0€
TOTAL	4500 €	4500 €

Le Conseil d'Administration,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions du Président,

Le Conseil d'Administration, a délibéré :

Par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

APPROUVE le budget primitif 2026 du CCAS de la commune de SOLIGNAC, présenté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Le Président

Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture
Et la publication le 30/04/26